



## PROCÈS-VERBAL

Séance régulière conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau  
tenue le lundi 4 avril 2022 à 18 h 30 en visioconférence TEAMS

---

### Présences :

#### Parents

- Ian Bergeron
- Isabelle Bolduc
- Nancy Falardeau
- Tobie Jean
- Marie-Pier Lajoie
- Brigitte Lavoie
- Christine Thibeault (substitut)
- Caroline Tremblay
- Sonia Villeneuve

#### Représentants des élèves

- Béatrice Gauthier
- Olivia Giroux
- Félix Ouellet-Gaudreault

#### Personnel professionnel :

- Isabelle Tremblay

#### Personnel de soutien

- Nathalie Lapointe

#### Enseignants

- Vicky Audet
- Stéphane Côté
- Éric Maltais
- Marie Roy
- Karine Simard
- Gabriel Turcotte

#### Assistant à la rencontre (sans droit de vote)

- Jean-François Giroux, directeur
- Guillaume Lespérance, directeur adjoint
- Julie Thibeault, secrétaire

---

### 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

L'ouverture de la séance est faite par monsieur Jean-François Giroux à 18 h 32.

Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CÉ 21-22-048

**CONSIDÉRANT** que messieurs Jean-François Giroux et Tobie Jean ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 4 avril 2022 ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué par courrier électronique aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par madame Brigitte Lavoie et résolu :

**QUE** soit adopté l'ordre du jour avec les modifications suivantes :



- Ajout d'un point après le point 6 : Demande du comité environnement ;
- Le point 5 sera traité après le point 2, décalant ainsi les points subséquents.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### 3. Tournoi d'échecs (présentation des élèves)

CÉ 21-22-049

Monsieur David Bergeron, enseignant responsable de l'organisation du tournoi d'échecs, présente une demande de nouvelle activité en compagnie de 3 élèves : Alisson Maltais, Anne-Frédérique Néron et Éliana Tremblay.

À la suite du succès obtenu lors du premier tournoi d'échecs, un 2<sup>e</sup> tournoi est proposé et se tiendrait à la bibliothèque, le mercredi 13 avril. Les 48 élèves inscrits assisteraient au tournoi toute la journée et joueraient 4 parties chacun.

On souligne que les participants devraient faire les démarches nécessaires auprès de leurs enseignants pour reprendre les notions manquées.

Le tournoi d'échecs du 13 avril 2022 est **APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.**

### 4. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 février 2022

CÉ 21-22-050

Ce document ayant été transmis préalablement par courrier électronique, une dispense de lecture du procès-verbal est demandée par monsieur Jean-François Giroux.

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lapointe et **RÉSOLU** :

**QUE** le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 4 avril 2022 soit adopté après y avoir apporté la modification suivante :

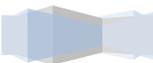
Au point 11.3, changer le nom de Madame Falardeau pour Madame Lavoie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### 5. Suivi au procès-verbal du 22 février 2022

#### 5.1. Journée coccinelle de Leucan (point 5.1)

Cette activité a permis d'amasser 475 \$, montant qui sera remis à Leucan. Monsieur Giroux soulève que le code vestimentaire n'a pas été respecté par une trentaine d'élèves. Il s'engage à faire un rappel du code vestimentaire à tous les élèves, lors d'une tournée de classe, en vue des prochaines journées en civil.



## 5.2. Don du budget du conseil d'établissement pour les participants du défi têtes rasées de Leucan (point 5.2)

Le don de 100 \$ provenant du budget du conseil d'établissement a été remis à la fondation Leucan.

## 5.3. Journée thématique disco (point 5.4)

Monsieur Giroux n'a pas de précisions quant à la tenue de cette activité. Il précise que monsieur Éric Pouliot, technicien en loisir, ira relever de nouveaux défis dans une autre organisation et que nous sommes en processus d'affectation pour le comblement de son poste. Cette situation peut entraîner un retard dans l'organisation de certaines activités, dont la journée disco.

## 5.4. Code de vie, amendement au code vestimentaire (point 7)

Le comité code de vie s'est penché dernièrement sur différents éléments du code de vie de l'école. Monsieur Giroux mentionne que ces éléments seront discutés et votés par l'équipe-école lors de la prochaine assemblée générale qui se tiendra le 14 avril. Par la suite, les amendements seront déposés au conseil d'établissement.

## 6. Représentants des élèves

### 6.1. Journée thématique disco

CÉ 21-22-051

La date retenue pour cette activité est le vendredi 6 mai, jour 8. Les cours réguliers de l'avant-midi seront maintenus. Les activités commenceront à 13 h 40, soit après les prises de présences du début de la 3<sup>e</sup> période.

En échange d'un don de 2 \$, les élèves pourront venir à l'école habillés dans le respect du thème « disco des années 80 ». Les fonds amassés seront versés à la classe de FPTA pour le projet de mini-appartement.

De 13 h 40 à 16 h 20, plusieurs activités seront proposées aux élèves : laser tag, « bubble » soccer, animation, spectacle musical, jeu-questionnaire, caricaturiste, etc.

On rappelle que cet après-midi d'activités remplace l'activité du réveillon de Noël annulée en raison de la Covid-19.

L'après-midi d'activités sous le thème disco est **APPROUVÉ À LA MAJORITÉ.**

Pour : 13

Contre : 1

Abstention : 0

### 6.2. Journée thématique de Pâques

CÉ 21-22-052

Pour souligner Pâques, le 13 avril, les représentants des élèves souhaitent tenir une journée thématique lors de laquelle les élèves pourront venir à l'école sans l'uniforme et porter des couleurs pastel.



La direction précise qu'un rappel du respect du code vestimentaire sera effectué aux élèves. Si un élève ne respecte par le code vestimentaire, un appel sera fait aux parents ou un prêt d'uniforme pourra être fait.

La journée thématique de Pâques est **APPROUVÉE À LA MAJORITÉ**.

Pour : 11

Contre : 2

Abstention : 1

### 6.3. Journée pyjama du 29 avril

Une journée « pyjamou » pour tous les élèves est proposée pour le 29 avril. Puisque plusieurs journées thématiques sans uniforme ont été approuvées, le Conseil demande aux représentants des élèves de déterminer une autre date pour cette journée thématique. Ce point est reporté à la prochaine séance.

## 7. Demande du comité environnement (approbation)

CÉ 21-22-053

Pour souligner le jour de la Terre, le comité environnement souhaite organiser une journée thématique. Les élèves qui auront fait un geste bon pour l'environnement seront invités à l'inscrire sur une mosaïque affichée dans la zone les 20 et 21 avril. En échange, ils recevront un bout de tissu vert qu'ils devront porter pour avoir le privilège de venir à l'école vêtu en bleu et vert le 22 avril.

Madame Nathalie Lapointe invite les membres à assister à la conférence gratuite à l'auditorium, offerte à toute la population, le 11 avril prochain à 19 h. Cette conférence présentée par l'organisme « Jour de la Terre » propose des outils et des astuces pour réduire notre empreinte écologique au quotidien.

La journée thématique du 22 avril est **APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**.

## 8. Plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2022-2023 (adoption)

CÉ 21-22-054

Les membres ont reçu préalablement ce document par courriel.

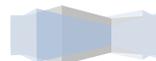
**CONSIDÉRANT** les impératifs de la Loi sur l'instruction publique et de la Loi 56 visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école (LIP art. 75.1) ;

**CONSIDÉRANT** que la Loi oblige les établissements d'enseignement public à adopter et à mettre en œuvre un plan de lutte contre l'intimidation et la violence ;

**CONSIDÉRANT** que la direction d'école a proposé un plan de lutte contre l'intimidation et la violence qui tient compte des exigences prévues dans la Loi ;

**IL EST RÉSOLU, À L'UNANIMITÉ,**

**D'ADOPTER** le plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2022-2023 de l'école secondaire du Plateau ;



**DE MANDATER** la direction de rendre accessible ce document sur le site Internet de l'école et par envoi courriel à tous les parents (LIP art. 75.1).

#### 9. Principes d'encadrement du coût des documents et du matériel à usage personnel (approbation)

La direction informe les membres des différentes modalités pris en compte pour l'encadrement du coût des documents et du matériel à usage personnel. Puisque plusieurs éléments restent à déterminer, monsieur Giroux souhaite reporter ce point à la prochaine séance. Une proposition sera transmise aux membres avant la prochaine séance afin que tous puissent en prendre connaissance.

Il est également question du prix maximum chargé pour un repas complet à la cafétéria. Monsieur Giroux s'interroge sur l'accès ou non de la cafétéria aux employés de la ville.

CÉ 21-22-055

**CONSIDÉRANT** que le Conseil a pour volonté d'assurer la sécurité des élèves;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Isabelle Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que le Conseil donne son appui à la direction d'école afin de restreindre l'accès à la cafétéria uniquement aux élèves de l'école et du secteur des adultes ainsi qu'aux employés du Centre de services scolaires.

#### 10. Répartition du budget du conseil d'établissement (adoption)

CÉ 21-22-056

Le budget initial pour le fonctionnement du conseil d'établissement est de 1 350 \$. La seule dépense pour cette année dans ce budget est l'achat de livrets de cafétéria (90 \$) pour le tirage de prix de présence lors de l'assemblée générale des parents, le don de 100 \$ au Défi têtes rasées de Leucan et les frais liés aux collations offertes lors des séances en présentiel.

Il faut considérer les frais de déplacement qui peuvent être demandés par les membres.

**CONSIDÉRANT** la volonté des membres du personnel et de la direction de souligner l'implication des membres parents au sein du conseil d'établissement lors d'un souper de fin d'année ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil étudiant peut bénéficier d'une partie de cette somme pour l'organisation de différentes activités faisant en sorte que tous les élèves puissent y participer ;

**CONSIDÉRANT** que le gala de l'excellence permet de récompenser les élèves performants de notre école ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de répartir le montant restant du budget du conseil d'établissement comme suit :

- Souper de fin d'année à la Gogaille, si possible ;
- 50 % du montant restant sera remis au gala de l'excellence ;
- 50 % du montant restant sera remis au conseil étudiant.



### 11. Session d'examens au mois de juin (approbation)

La session d'examens se déroulerait les 16, 17, 20 et 21 juin, en avant-midi. Les autobus quitteront l'école à 13 h 30 pour le retour à la maison. Le 22 juin est réservé à des reprises d'examens.

La proposition de session d'examens **EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.**

### 12. Ajout d'une séance régulière du conseil d'établissement au mois de mai 2022 (amendement)

Le calendrier des séances régulières ne prévoit pas de séance pour le mois de mai. Plusieurs points doivent être traités avant le 14 juin, date de la prochaine rencontre du Conseil.

Il est proposé d'ajouter une séance régulière le lundi 9 mai 2022 à 18 h 30.

L'ajout d'une séance le 9 mai 2022 **EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.**

### 13. Sujets d'information

#### 13.1. Présidence

Aucun sujet.

#### 13.2. Direction

##### 13.2.1. Consultation des élèves par le C.É., mise à jour

Un sondage comprenant plusieurs sujets sera passé à l'ensemble des élèves à la mi-avril. Ledit sondage sera transmis aux membres du conseil d'établissement pour consultation.

##### 13.2.2. Fête des finissants le 15 juin 2022

Une fête des finissants aura lieu le 15 juin en après-midi lors de laquelle se tiendra la parade des finissants dans l'école, la remise des albums de finissants et la cérémonie de remise des attestations d'étude. D'autres surprises attendent les élèves. Pour l'occasion, les élèves pourront venir à l'école toute la journée en tenue chic.

##### 13.2.3. Bal des finissants le 18 juin 2022

Monsieur Giroux informe les membres que le bal des finissants se tiendra au Manoir Richelieu, le 18 juin 2022.

##### 13.2.4. Horaire de l'école 2022-2023

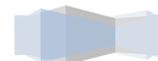
Aucun changement à l'horaire de l'école n'est prévu pour l'an prochain.

#### 13.3. Comité de parents

Aucun sujet.

#### 13.4. Personnel enseignant

Aucun sujet.



**13.5. Personnel de soutien**

Aucun sujet.

**13.6. Personnel professionnel**

L'activité « Ose ta passion » aura lieu le 5 avril prochain en avant-midi. Au total, 13 personnes viendront partager leur passion professionnelle ou récréative aux élèves de 4<sup>e</sup> secondaire, de FMSS, de FPT et de TEC. Madame Isabelle Tremblay informe les membres que la tournée de classe pour les choix de tour est terminée.

**14. Sujets divers**

Aucun sujet.

**15. Levée de la séance à 20 h 50**

CÉ 21-22-058

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Marie Roy, et résolu :

**QUE** la séance soit levée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

---

Tobie Jean  
Président

---

Jean-François Giroux  
Directeur

